

							TOTAL MENSUEL						
							(CALCULE PAR LE GREFFE)						

Certifié par le directeur de greffe, le
Signature et identité

Visé par le président (ou le vice-président), le
Signature et identité

- (1) préciser la date de l'activité (audience, délibéré, rédaction.....)
- (2) préciser la nature de l'activité :
 - A : audience + BC(bureau de conciliation) ou + BJ(bureau de jugement)ou +D(départage) ou + R (référé)
 - E : étude de dossier + BJ (bureau de jugement) ou + R(référé)
 - DEL : délibéré
 - R : rédaction de la décision + PV(procès-verbal de conciliation) ou + J(jugement au fond) ou + R(référé)
 - S : série (NB : la 1^{ère} décision sera reprise avec le N° RG à la ligne supérieure et marquée R)+J ou R
 - RS : relecture et signature (jugements et des ordonnances) par le président de la formation compétent uniquement dans les cas où il n'est pas lui même le rédacteur + J (jugement au fond) ou + R (ordonnance de référé)
- (3) dans le cas d'un vote à la majorité du bureau de jugement ou de la formation de référé en matière d'étude de dossier exclusivement.
- (4) numéro du dossier concerné par l'étude, la rédaction ou le délibéré
- (5) porter D si trajet du domicile ou E si trajet de l'entreprise